

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

Etaient présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, COUDERC Véronique, SOULAYRES Mathieu, LAVERGNE Guy, LEGAULT Lydie, DELRIEU Jean-Paul, BAPTISTE BAUD Virginie, GARRIGUES Marion.

Etaient excusés ou absents : FREZABEU Philippe,

Procurations : FREZABEU Philippe,

Secrétaire de séance : LEGAULT Lydie

Le quorum est atteint la séance peut être ouverte

DELIBERATIONS

Objet : Nomination du secrétaire de séance et approbation du Procès-Verbal de la dernière séance.

Mme Lydie LEGAULT est désignée secrétaire de séance et le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

OBJET : choix de l'entreprise retenue : « Aménagement d'un espace public en centre bourg : placette des cerisiers et liaison douce »

L'entreprise retenue pour les travaux d'aménagement d'espace public en centre bourg : placette des cerisiers et liaison douce est l'entreprise CAPRARO pour un montant des travaux de **56 386,48 € HT soit 67 663,78 TTC.**

Adopté à l'unanimité

OBJET : Plan de financement opération : « Aménagement d'un espace public en centre bourg : placette des cerisiers et liaison douce »

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous

Dépenses (€)	H.T.	Recettes (€)	Taux	H. T
Travaux	63 396	FAST (20% sur dépenses éligibles)	9%	6 133
MO	2 143	FRI	30 %	19 662
		DETR	30%	19 662
		AUTOFINANCEMENT	31%	20 082
Total	65 539	Total		65 539

L'assemblée, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** d'accepter le plan de financement ci-dessus et de solliciter une aide financière auprès de la région, le département et l'état.

Objet : Choix de l'emprunt pour financer l'aménagement d'espaces publics.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la consultation des organismes bancaires sollicités pour le financement des travaux d'aménagement d'espaces publics.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'offre de prêt du Crédit Agricole.

- Montant : 100 000 € (cent mille euros)
- Durée de l'amortissement : 10 ans
- Taux : 3,91 % fixe
- Périodicité : trimestrielle,
- Type d'échéance : dégressive
- Frais de dossier : 300 €

Adopté à l'unanimité

OBJET : INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune perçoit actuellement les recettes liées à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), instituée par délibération du 30 septembre 2024.

À compter du 1er janvier 2027, cette taxe sera supprimée et remplacée par la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Adopté à l'unanimité

Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 120 000 hectares à ce jour, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame et pour marquer la solidarité des communes entre elles, l'AMF met en place un fonds de soutien d'urgence aux communes sinistrées. Ce fonds a vocation à être pérennisé. L'allocation des dons se fera de façon transparente, traçable et collégiale, en lien avec les associations départementales de maires.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de PARNAC tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de PARNAC de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- **Faire un don d'un montant de 400 € au fonds de soutien des communes sinistrées mis en place par l'AMF.**

Adopté à l'unanimité

Objet : D.M N° 2 et D.M N°3 BUDGET 2026- SERVICE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le maire présente à l'assemblée 2 décisions modificatives qui sont nécessaires sur le budget du service de l'eau :

- DM N°2 Crédit supplémentaire- amortissement des Quote-part des subventions**

Chapitre	Section	Article	Nature	Montant
023	DF	023	Virement à la section investissement	+ 5 046
040	DI	13918	Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat - Des tiers	+ 5 046
042	RF	747	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	+ 5 046
021	RI	021	Virement de la section d'exploitation	+ 5 046

Adopté à l'unanimité

- DM N°3 Virement de crédit afin de rembourser le capital emprunt à la suite de l'actualisation du tableau d'amortissement.**

Chapitre	Article/opération	Nature	Montant
21	2156/28	Station de pompage/captage	- 1 900

Chapitre	Article/opération	Nature	Montant
16	1641/OPFI	Remboursement du capital emprunt	1 900

Adopté à l'unanimité

OBJET : Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026.

la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ; Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne ; Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,14 €HT/m³ pour l'année 2026.

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient global de modulation de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable est estimé à 0,65

Considérant qu'il convient de fixer le tarif du « supplément au prix du m³ d'eau vendu » précité.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

De fixer à 0,09 HT / m³ le supplément au prix du m³ d'eau vendu correspondant à la contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur

chaque abonné du service public d'eau potable, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

OBJET : Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) 2025.

Le conseil municipal adopte le Rapport sur la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) 2025.

Le rapport est en ligne sur www.services.eaufrance.fr.

Adopté à l'unanimité

Objet : TARIFS SERVICE DES EAUX- ANNEE 2027

Monsieur le Maire propose de ne pas changer la tarification pour l'année 2027.

Adopté à l'unanimité

Objet : Tarifs de mise à disposition de la salle des associations et approbation du règlement intérieur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de mise à disposition de la salle des associations aux organismes et associations extérieures, ainsi que d'approuver le règlement intérieur applicable à son utilisation.

<u>ASSOCIATION HORS COMMUNE</u>	<u>Tarifs</u>	<u>Caution</u>
Un créneau hebdomadaire à l'année (activités culturelles ou sportives)	150 €	300 €
	200 €	400 €
Deux créneaux hebdomadaires à l'année (activités culturelles ou sportives)		
	50 €	100 €
Utilisation ponctuelle		

Pour les associations communale, la mise à disposition est gratuite que ce soit pour une utilisation ponctuelle ou des créneaux hebdomadaires (activités culturelles ou sportives).

Adopté à l'unanimité

Heure de fin de la séance : 20h45

Le Maire,

La secrétaire de séance